

IN F O R M A T I O N S

CCRF

Réunion avec la Directrice Générale du 17 mai 2018 AVENIR DE LA DGCCRF : Un projet fluctuant et inquiétant... L'incertitude demeure...

Après plus de trois mois de silence envers les organisations syndicales de la DGCCRF, la Directrice Générale a enfin proposé une réunion dans l'objectif affiché d'échanger sur les propositions formulées pour la DGCCRF dans le cadre du chantier « Action Publique 2022 ».

Mme BEAUMEUNIER était accompagnée de M. André SCHWOB, Chef du service du soutien au réseau succédant à M. de GERY et de Mme Coralie OUDOT, Sous-Directrice des ressources humaines, des affaires financières, de la qualité et de la performance.

CCRF-FO était représenté par Françoise LAGOUANERE et Dominique GENDRON.

La Directrice Générale a reconnu que le silence de l'Administration dans une période d'incertitude était effectivement de nature à créer une légitime inquiétude de la part des personnels.

Elle a indiqué qu'elle se déplaçait néanmoins régulièrement sur le terrain pour rencontrer les agents et les OS locales, à raison d'une fois par mois, dans l'objectif de recueillir des exemples concrets de difficultés rencontrées.

Elle a affirmé que la position de Bruno LE MAIRE n'avait pas changé et que le Ministre était très attaché à une DGCCRF recentrée sur ses missions, hiérarchisée et retrouvant une dynamique de chaîne de commandement.

Après plusieurs reports, le Comité Action Publique 2022 (CAP 2022) devrait rendre ses travaux début juin... sans certitude !

Mais le comité étudie les politiques publiques et n'intervient pas sur la partie « organisation territoriale des services de l'état », qui fait l'objet d'un chantier transversal.

Interrogée par **CCRF-FO**, Mme BEAUMEUNIER a précisé qu'elle ignorait totalement où en était ce chantier et à quelle date les conclusions seront rendues...

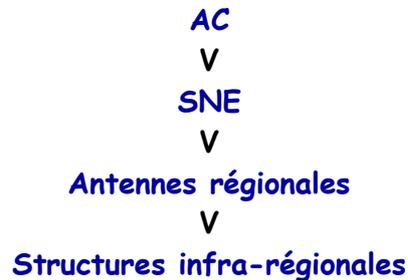
CAP 2022 réfléchit sur les missions et le dossier DGCCRF est étudié sous l'angle économique.

Pour **CCRF-FO**, la DGCCRF est effectivement une administration de contrôle à vocation économique... qui n'a pas sa place dans les DDI !

Pour la Directrice Générale, il convient précisément de partir des missions, en les hiérarchisant pour en déduire que l'organisation actuelle n'est pas adaptée.

Elle travaille sur le dossier DGCCRF en concertation avec la Secrétaire Générale de Bercy et le schéma de réorganisation privilégié a évolué au fil du temps.

L'idée est aujourd'hui de soutenir un scénario mixant organisation régionale et grand SNE, avec le schéma suivant :



→ Les niveaux régional et infra-régional seraient organisés en pôles de spécialisations sectorielles.

→ Les entités régionales pourraient ne pas correspondre aux Pôles C des DIRECCTE, ces dernières pouvant se trouver remises en cause (notamment Pôle 3E).

→ Ce schéma aboutirait à une réduction du nombre d'implantations territoriales de la DGCCRF, les structures infra-régionales correspondant aux bassins économiques.

→ L'objectif est de créer des structures situées au-dessus d'un seuil critique d'effectifs et correspondant à la réalité économique du terrain.

→ Dans ce cadre, le lien interministériel devrait être optimisé par un échange pertinent d'informations entre les services de l'Etat.

Comme CCRF-FO l'avait rapporté suite à son audience bilatérale avec Mme BEAUMEUNIER du 13 février, la disparition d'implantations départementales n'est pas un tabou et est très clairement annoncée et assumée par l'Administration.

Pour CCRF-FO, les implantations départementales doivent être maintenues et seul un renforcement significatif des effectifs permettra de repasser au-dessus du seuil critique de fonctionnement. La fixation des effectifs cibles doit néanmoins être entièrement revue, en prenant effectivement en compte la réalité économique de chaque département mais en visant une adaptation des moyens aux missions et non pas le contraire.

L'objectif premier du programme Action Publique 2022 est de faire des économies budgétaires en réduisant le nombre de fonctionnaires. L'exercice consiste donc à adapter les structures et les missions aux faibles moyens qui restent !

La revue des missions CCRF risque, en outre, d'aller bien au-delà de ce qui avait été annoncé et qui pose déjà une série de questions (externalisation des contrôles d'hygiène en remise directe et des contrôles des aires de jeux, accueil consommateur assuré dans les Maisons de Service au Public).

Pour CCRF-FO, la DGCCRF doit conserver toutes ses missions régaliennes « cœur de métier » et une revue des missions ayant pour objet de justifier la disparition d'implantations départementales n'est pas tolérable.

La mission hygiène pure (locaux, personnels) relève plus particulièrement du champ de compétences DGAL... qui ne s'oriente apparemment pas sur les délégations envisagées par la DGCCRF.... Les dossiers plaidés par ces deux administrations sont totalement contradictoires....

CCRF-FO a, par ailleurs, fait remarquer que la mise en place de la start-up d'Etat destinée à créer un site de « signalement » des consommateurs devait impérativement être discutée dans le cadre du CT « personnels et missions », ainsi que les pistes d'évolution des contrôles CPMM et la nécessaire revue des indicateurs.

L'Administration a indiqué que le site de signalement devait être considéré comme un outil complémentaire dans la réorganisation de l'accueil consommateur.

CCRF-FO a, une fois de plus, insisté sur la problématique des indicateurs et la dangerosité de l'indicateur de productivité, qui génère des méthodes de management extrêmement agressives envers les agents et leurs représentants investis de mandats syndicaux, qui sont systématiquement stigmatisés.

L'Administration s'est engagée à étudier le problème avec les chefs de Pôle C. Par ailleurs, les indicateurs pourraient être revus dans le cadre CAP 2022.

Cette réunion nous a laissé un goût amer, tant l'avenir de la DGCCRF semble compromis, quel que soit le scénario retenu... Et il n'est pas exclu qu'un nouveau scénario sorte du chapeau de l'Administration, le projet censé être porté par la Direction Générale évoluant au gré du temps et sans que personne ne soit capable d'annoncer une échéance...

CCRF-FO a fait remarquer que la Secrétaire Générale de Bercy s'était engagée, lors de la dernière réunion du cycle de discussions sur le sujet, à ce que le Ministre présente son projet aux OS ... **Bruno LE MAIRE** a fait savoir à **Mme BEAUMEUNIER** qu'il ne recevrait les OS que lorsqu'il aurait « du concret » à présenter ! **Le bout du tunnel est encore loin !**

Après des années d'errements imposés par le dogme de l'interministérialité à tout prix, la seule certitude est que la DGCCRF se trouve encore piégée dans la tourmente du programme Action Publique 2022, véritable chantier de démolition pour l'ensemble des services de l'Etat.

La riposte s'impose et doit être à la hauteur des enjeux.

TOUS EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS LE 22 MAI !

